

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS ET À SÉCURISER
LEUR SITUATION JURIDIQUE ET SOCIALE - (N° 2734)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC41

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 12

Substituer à l'alinéa 2 l'alinéa suivant :

« 1° Les mots : « à cet article », sont remplacés par les mots : « au présent alinéa »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.